



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N°53/2016-2021

**DEMANDE DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES
AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET AU
COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2019**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
3 septembre 2019 à 19h30
Bâtiment administratif, salle Sorge**

5 août 2019

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous soumet, ci-après, une demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019 et des crédits d'investissements.

Selon les dispositions du règlement du Conseil communal (art. 39), la Commission des finances aura l'occasion d'examiner et de se prononcer sur les dépassements annoncés.

1. Fonctionnement :

Par nature, les crédits complémentaires et les recettes supplémentaires de fonctionnement se répartissent comme suit :

Charges	Fr. 202'100
311 Achats de mobilier et matériel	Fr. 1'800
313 Produits alimentaires et fournitures	Fr. 5'000
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	Fr. 98'100
316 Locations diverses	Fr. 17'300
318 Assurances	Fr. 1'300
319 Cotisations	Fr. 2'600
352 Part au placement familial	Fr. 70'000
365 Subventions et aides sociales	Fr. 6'000
 Produits	 Fr. 336'000
422 Intérêts des placements à long terme	Fr. 119'000
431 Permis de construire et fouilles	Fr. 35'000
434 Taxes	Fr. 52'000
436 Remboursements de tiers	Fr. 84'900
451 Participation cantonale	Fr. 45'100

Les crédits complémentaires et les recettes supplémentaires bruts de fonctionnement s'élèvent, respectivement, à 0.4 % des charges et 0.7 % des produits 2019 budgétisés.

2. Investissement

En ce qui concerne la demande de crédit complémentaire relative au crédit de construction pour la réalisation des mesures PGEE no 16, 18 (coll. EC) & 109 (coll. EU), elle fait l'objet d'un rapport séparé. Celui-ci détaille les écarts par genre de coûts qui ont comme conséquence une demande de crédit complémentaire de Fr. 2'900'000. Ce surplus est principalement lié au décalage dans le temps de l'exécution des travaux ainsi qu'au traitement de produits polluants.

Il est à relever que le financement des investissements liés aux collecteurs est assuré par des taxes affectées.

L'inventaire détaillé des crédits complémentaires et des recettes supplémentaires de fonctionnement et du compte des investissements figure en annexes.

Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Crissier

- vu le préavis municipal n°53/2016-2021
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'accorder à la municipalité

- des crédits complémentaires de **Fr. 202'100** sur les charges de fonctionnement 2019
- un crédit complémentaire de **Fr. 2'900'000** sur les dépenses d'investissements 2019.

Le financement des crédits complémentaires sur les charges de fonctionnement a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

Le crédit complémentaire sur les dépenses d'investissement sera financé par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.

Adopté par la Municipalité en séance du 5 août 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Rezso

Marie-Christine Berlie

Annexes : tableau des crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019
rapport relatif au crédit complémentaire au compte des investissements 2019

Délégué de la Municipalité à convoquer : M. Stéphane Rezso, Syndic

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019

Compte et désignation	Budget 2019 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
110 Administration, secrétariat municipal				
110.3186 Assurances de choses	fr. 33'300	fr. 1'300		Extension des couvertures d'assurance aux arènes et au nouveau mobilier du bâtiment administratif.
110.3193 Cotisations et dons	fr. 18'000	fr. 2'600		Surcoût lié aux cotisations annuelles de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) et de l'Association des Communes Suisses.
153 Service jeunesse, transit				
153.3140 Charges PPE et entretien locaux	fr. 21'700	fr. 3'500		Réparation de la terrasse de la place de jeux à la Vernie.
170 Activités et installations sportives				
170.3141 Entretien bâtiments	fr. 2'300	fr. 20'500		Réparation toiture et avant-toit du local de pétanque suite à une fuite et location éclairage public hivernal du terrain de beach-volley de Chisaz.
170.4360 Remboursement de tiers	fr. -		fr. 7'100	Allocations pour perte de gain liées à l'accident d'un collaborateur.
192 Matériel informatique				
192.4360 Remboursement de tiers	fr. -		fr. 2'700	Remboursement d'assurance suite au vol d'un PC portable au Service jeunesse.
210 Impôts				
210.4510 Part cantonale compensation impôts personnes morales	fr. 700'000		fr. 45'100	Ecart entre le montant extrapolé lors de l'établissement du budget et le montant réel reçu concernant la part de Crissier des 50 millions versés par le canton aux communes vaudoises.
221 Rendement des titres et créances				
221.4222 Intérêts des placements à long terme	fr. 2'534'000		fr. 119'000	Versement d'un dividende de Cricad SA ainsi qu'écart positif sur le dividende de SIE (Service Intercommunal de l'Electricité).
351 Bâtiment administratif de Chisaz				
351.3141 Entretien bâtiment	fr. 32'000	fr. 6'500		Remplacement de la pompe de relevage des eaux usées.
351.4361 Remboursement de tiers	fr. 5'500		fr. 1'000	Allocations pour perte de gain liées à la maladie d'un collaborateur.
355 Edicules et fontaines				
355.3141 Entretien des constructions	fr. 5'300	fr. 5'400		Remplacement de verres suite à des dégâts occasionnés à un abrisbus au ch. des Noutes. Ce montant sera remboursé par l'assurance sous déduction d'une franchise de Fr. 1'000.-.
355.4360 Remboursements de tiers	fr. -		fr. 4'400	Voir remarque compte 355.3141.

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019

Compte et désignation	Budget 2019 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
357 Château et dépendances				
357.3141 Entretien des bâtiments et terrains	fr. 4'200	fr. 1'200		Travaux de réparation suite au gel de la conduite à mazout et de la citerne.
400 Police des constructions				
400.4313 Permis de construire et de fouilles	fr. 35'000		fr. 100'000	Permis de construire du plan de quartier Lumen + parcelles 704,705,706 Orlatti.
430 Réseau routier				
430.4360 Remboursement de tiers	fr. 3'000		fr. 15'700	Remboursements d'assurances suite à des dommages provoqués par des accidents sur la voie publique et allocations pour perte de gain relatives aux maladies et accidents de plusieurs collaborateurs.
431 Eclairage public				
431.3143 Amélioration et entretien des installations	fr. 137'000	fr. 36'000		Travaux de remplacement de l'éclairage public au chemin de la Colline. Ceux-ci seront réalisés en coordination avec des travaux planifiés par les SIE.
431.4360 Remboursement de tiers	fr. 9'700		fr. 1'200	Remboursement d'assurances suite à des dégâts causés aux installations d'éclairage public.
440 Parcs, promenades et cimetière				
440.4360 Remboursement de tiers	fr. -		fr. 7'400	Allocations pour perte de gain liées à l'accident d'un collaborateur et facturation à un tiers des travaux de remise en état d'une plate-bande suite à des fouilles à la rue des Alpes.
450 Déchets urbains				
450.3140 Mise en place et entretien d'infrastructures	fr. 12'000	fr. 9'000		Couvert Ecopoint, budgétisé en 2018, livré en 2019. Etant donné que le groupe de compte 450 doit être équilibré, le montant des charges supplémentaires sera compensé par un montant égal lors de l'attribution ou la dissolution du fonds "déchets".
452 Déchets spéciaux, de voirie & autres				
452.4360 Remboursement de tiers	fr. 100		fr. 7'400	Allocations pour perte de gain liées aux maladies et accident de collaborateurs et versement CIP pour un collaborateur.
460 Réseaux d'égouts et assainissement				
460.4341 Taxes de raccordement au réseau	fr. 300'000		fr. 52'000	Recette supplémentaire due essentiellement à un projet important. Ce montant sera attribué au fonds affecté.
570 Camps scolaires, colonies et voyages d'étude				
570.3161 Locations locaux pour camps scolaires	fr. 18'000	fr. 6'800		Trois camps de ski à Leysin au lieu des deux prévus.

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019

Compte et désignation	Budget 2019 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
580				
Temples et cultes				
580.3141 Entretien bâtiment	fr. 8'000	fr. 3'000		Remplacement de la chaudière de Pré-Fontaine 60 suite à une fuite de gaz.
710				
Service social				
710.4360 Remboursements de secours casuels et de tiers	fr. 800		fr. 1'600	Produits de la vente de billets pour la fête des Vignerons.
711				
Jardins d'enfants				
711.3140 Charges PPE, entretien locaux	fr. 3'200	fr. 3'000		Remplacement de la chaudière de Pré-Fontaine 60 suite à une fuite de gaz.
712				
Unité d'accueil pour écoliers				
712.3110 Achats de mobilier, matériel et machines	fr. 2'000	fr. 1'800		Achat de tables, chaises et matelas lié à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis à l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers).
712.4331 Participations des parents	fr. 445'000		fr. 25'000	Augmentation du nombre d'enfants accueillis à l'UAPE.
712.4360 Remboursement de tiers	fr. 1'000		fr. 16'600	Allocations pour perte de gain liées aux maladies de plusieurs collaborateurs.
713				
Centre de vie enfantine				
713.3130 Produits alimentaires et fournitures	fr. 95'000	fr. 5'000		Augmentation du nombre d'enfants placés. Compensé proportionnellement par le compte 713.4331 participations des parents.
713.3140 Charges PPE, entretien locaux & places	fr. 15'000	fr. 10'000		Remplacement de la chaudière de Pré-Fontaine 60 suite à une fuite de gaz.
713.3163 Location objet mobilier	fr. 800	fr. 3'500		Location d'appareils de climatisation pour le Centre de Vie Enfantine en raison de la canicule.
713.3525 Part au placement familial de Renens-Crissier	fr. 285'000	fr. 70'000		La forte augmentation des charges s'explique par le manque de place en garderie.
713.3655 Subventions à des institutions privées	fr. 156'600	fr. 6'000		Nombre d'enfants crissirois placés au Foyer Sainte-Famille plus élevé que prévu.
713.4331 Participations des parents	fr. 460'000		fr. 10'000	Voir remarque compte 713.3130.
713.4360 Remboursements de tiers	fr. 5'000		fr. 19'800	Indemnités pour perte de gains liées à la maladie de longue durée d'une collaboratrice.
740				
Office du logement				
740.3160 Frais de logement et de garde-meubles	fr. 6'000	fr. 7'000		Le délai de conservation des biens au garde-meubles est passé de 3 à 6 mois.
Totaux		fr. 202'100	fr. 436'000	

Le financement nécessaire des crédits complémentaires de fonctionnement a été ou sera couvert par la trésorerie courante.

DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Compte 460.5010.529

Préavis 14/2016-2021 : Mesures PGEE 16,18 & 109 – Crédit de construction

Faisant suite à l'avancement des travaux, une réactualisation du devis est nécessaire.

Le devis réactualisé est :

Devis Préavis 14/2016-2021		Crédit complémentaire 2019	
		Devis réactualisé	
Désignation	Devis préavis	Montant TTC	différence sur budget
Travaux préparatoires	40 000.00	31 000.00	-9 000.00
Travaux de génie civil	8 310 000.00	11 624 000.00	3 314 000.00
Déviations des services	585 000.00	415 000.00	-170 000.00
Remise en état – plantations	50 000.00	50 000.00	0.00
Frais secondaires	240 000.00	132 000.00	-108 000.00
Divers imprévus env. 5%	530 000.00	412 000.00	-118 000.00
Honoraires (toutes prestations)	645 000.00	632 000.00	-13 000.00
Total demande de crédit de construction TTC	10 400 000.00	13 296 000.00	2 896 000.00
		admis	2 900 000.00
			27.88%

Justifications :

Hausses de prix

Les soumissions prévoyaient un début des travaux en 2017 et des prix bloqués jusqu'à fin 2018. Or, les oppositions sur le secteur COOP ont conduit à décaler la date de début des travaux à septembre 2018, le temps de lever les oppositions et planifier les travaux.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le contrat prévoyait la prise en compte des hausses selon la méthode de l'indice des coûts de production. Sur la base des montants de travaux restants estimés ainsi que des facteurs de hausses actuellement en vigueur, le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 230'000.- net TTC.

Pour 2018, une hausse de fourniture a dû être considérée pour les matériaux des collecteurs en PP (tuyaux en polypropylène) et en PRV (tuyaux en Polyester Renforcé de fibres de Verre). Le décalage dans le temps du début du chantier n'a pas permis à l'entreprise de bloquer des quantités pour ce chantier : les prix négociés au moment de l'offre n'ont donc pas pu être bloqués. Durant cette période, les prix des collecteurs PP ont fortement varié, conduisant à une hausse de 14% lors de la commande. Cette hausse revêt un caractère exceptionnel et non prévisible par l'entreprise, et doit être assumée par le Maître de l'Ouvrage. Le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 11'000.- net TTC.

Opposition COOP – convention négociée :

L'opposition de COOP au projet était de deux ordres. Premièrement, la traversée des aménagements extérieurs et parking devait se faire pendant les vacances scolaires d'été et le quai froid extérieur devait être maintenu pendant les travaux. Deuxièmement, il fallait maintenir les accès au centre et par conséquent garantir le sens descendant du chemin de Saugy.

Le projet mis en soumission comportait la démolition du quai froid COOP le long de l'autoroute, puis la reconstruction de ce dernier suite aux travaux. Le quai ayant une mention de précarité de l'OFROU, COOP ne souhaitait pas prendre le risque de ne pas pouvoir reconstruire le quai et a exigé le maintien de ce dernier. Le passage sous le quai froid s'est réalisé à l'aide d'un pousse tube (un tube en acier, de 2.02 m de diamètre, a été battu sous le quai froid de la COOP). Pour réaliser les travaux de battage du tube acier, il a en outre été nécessaire de réaliser un système de Wellpoint. Le système Wellpoint est une technique de drainage qui permet l'excavation du terrain en maintenant le niveau des nappes aquifères sous contrôle dans les cas où les caractéristiques géologiques du site le permettent. Ainsi, le niveau de la nappe phréatique a pu être abaissé, ce qui a permis de travailler « au sec » pour la cellule de battage du pousse-tube.

Un phasage précis des travaux a également dû être établi avec COOP, en tenant compte du maintien des différents accès et sorties de véhicules, comme mentionné dans la convention COOP / Crissier. Ce phasage des travaux a entraîné la création et/ou l'adaptation de différents accès routiers sur la parcelle COOP (sortie du parking souterrain Nord, accès et sortie du parking extérieur, accès et sortie du parking Brico). Il sera de plus nécessaire de remettre en état ces places à la fin du chantier. Ces travaux n'étaient pas prévus en soumission, et génèrent une plus-value.

L'adaptation des accès a également entraîné une adaptation de la signalisation et la pose de divers panneaux de signalisation de manière à guider les automobilistes. Ce point n'était pas non plus prévu en soumission et fait l'objet d'une plus-value.

Le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 190'000.- net TTC.

La convention COOP imposait le maintien de la circulation dans le sens descendant au Chemin de Saugy. Or, les travaux du projet Millennium auraient nécessité le maintien de la circulation sens montant (positionnement des accès et installations de chantier pour le sens montant). L'emprise de la fouille sur la chaussée étant incompatible avec le maintien des deux sens de circulation, il a été nécessaire de mettre en place un agent de sécurité régulant la circulation.

De plus, certains travaux nécessitaient la mise en place de machines en parallèle de la fouille, soit sur la chaussée descendante. La convention COOP demandant le maintien du sens descendant, il a été nécessaire de réguler la circulation à la main, pour la bloquer durant certaines phases de travail, puis la rétablir dès que possible. Ceci a également été réalisé par cet agent de sécurité.

Le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 80'000.- net TTC.

Révocation de l'entreprise du lot 2

Suite à un différend financier important entre la commune de Crissier et l'entreprise JPF, entreprise adjudicatrice du lot 2, cette-dernière s'est révoquée au printemps 2018. La révocation de l'entreprise JPF a conduit la commune à adjudger ce lot à l'entreprise Gasser (2ème pour ce lot).

Le montant de la plus-value de ce poste est de :

CHF 229'000.- net TTC pour le lot 2.

Le lot 2 devait être le premier construit. Or, avec la révocation de l'entreprise adjudicataire et le retard suite à l'opposition COOP, il a été nécessaire de réaliser les autres lots (1 et 3) avec des raccordements provisoires sur les collecteurs existants, afin de permettre les raccordements des projets OASSIS et Millennium.

Le montant de la plus-value de ce poste est de :

CHF 130'000.- net TTC.

Changement de normes de construction et exigence SUVA

Le projet de collecteurs développé par le bureau Ribl a été mis en soumission courant 2016. Or, la norme SIA 190 – Canalisations a été modifiée en 2017. Cette nouvelle version de la norme conduit à des largeurs de fouilles plus importantes que la version précédente, en particulier pour les tuyaux de diamètres importants.

Par exemple, un collecteur DN 1'400 imposait un vide entre palplanches de 2,15 m avec la norme SIA 190:2000, contre 2,40 m avec la norme SIA 190:2017, soit une augmentation de 12%.

En parallèle, les directives SUVA en vigueur ont également évolué et clarifié le cas de collecteurs de gros diamètres, en imposant également des distances de part et d'autre du tuyau plus importantes pour garantir la sécurité des ouvriers.

Ces deux éléments combinés conduisent à augmenter la largeur de fouille de manière significative, et ainsi les volumes de terrassements, transports et taxes, ainsi que les volumes de béton d'enrobage et de remblais, y compris fourniture des matériaux. Ceci a également conduit à devoir réaliser des aménagements extérieurs supplémentaires pour maintenir la circulation sur certains axes en parallèle du chantier (par exemple, réalisation d'un chanfrein au Chemin de Saugy pour permettre la circulation sur le trottoir).

Le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 770'000.- net TTC.

Variation des quantités de soumission

Les hypothèses des soumissions sur lesquels les quantités sont basées ne correspondent pas à la réalité, en particulier pour les matériaux réutilisables qui étaient trop favorables.

Le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 630'000.- net TTC.

Terres polluées – traitement en décharge DCMI

Lors des terrassements à la rue de Morges, les terrains rencontrés sont pollués et doivent être évacués en DCMI. Or, le montant de DCMI estimé en soumission n'est que de 200 m³. Les volumes rencontrés sur la globalité du lot sont largement supérieurs à ceci, conduisant à une plus-value.

De plus, les terrains de la rue de Morges à la profondeur de fouille sont gorgés d'eau, en particulier sur le tronçon en amont du giratoire TCS. Ceci conduit à devoir mettre à égoutter ces matériaux dans des bennes, puis les évacuer en décharge dans un second temps. Cette opération nécessite des transports supplémentaires, ainsi que des chargements et déchargements, générant automatiquement une plus-value.

Le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 150'000.- net TTC.

Le tracé du collecteur le long du bâtiment COOP traverse une parcelle inscrite au registre des sites pollués. Par conséquent, sur la base des éléments connus, le bureau Ribl a mis en soumission certaines prestations liées au tri et à l'évacuation de ces terres polluées.

Or, les directives de traitement des terres polluées ont évolué depuis la mise en soumission, et se sont également durcies : les règles d'acceptation de certains matériaux sont plus drastiques, et il est nécessaire de réaliser plus d'analyses avant mise en décharge que demandé en 2016.

Les analyses menées ont mis en évidence des matériaux pollués aux hydrocarbures ainsi qu'à l'ammoniac et au cuivre. Ces matériaux doivent par conséquent être évacués en décharge de type E (matériaux pollués par des substances dangereuses).

L'absence de place sur le site de la COOP a conduit à évacuer les matériaux suspectés de pollution vers un lieu d'entre-stockage à Grandson, puis à effectuer les analyses en vue de leur mise en décharge, le temps d'obtenir les résultats de l'analyse.

De plus, la présence d'une nappe phréatique sur le site conduit à sortir des matériaux gorgés d'eau de la partie inférieure de la fouille, qui doivent d'abord être « égouttés » avant d'être mis en décharge. La possibilité de recours à des bennes filtrantes sur chantier étant limitée en raison du manque de place, ces derniers ont été pour certains transportés vers Grandson en bennes étanches, puis « égouttés ».

La plus-value totale, liée à l'excavation de matériaux gorgés d'eau, ainsi qu'au tri et à la mise en décharge des matériaux pollués, est estimée sur la base des connaissances actuelles. Cette plus-value est toutefois largement dépendante du type de polluants rencontrés.

Le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 1'200'000.- net TTC.

Changement de matériau des chambres EC (eaux claires)

Les chambres d'eau claire prévues en soumission étaient des chambres en PRV (Polyester Renforcé de fibres de Verre). Or, suite à la fusion des deux principaux fabricants européens de PRV, les délais de livraison de pièces spéciales en PRV en Suisse a considérablement été allongé, ce dernier pouvant atteindre plusieurs mois.

De manière à garantir l'avancement du chantier, certaines chambres ont dû être commandées dans un délai plus court. Il a donc été nécessaire de trouver une variante technique, soit la construction de chambres en PE (polyéthylène) par Canplast. Toutefois, cette variante a conduit à certaines adaptations, telles que les manchons à mettre en œuvre (manchons inter-matériaux).

Il a également été décidé de prévoir des attentes EC au niveau des différentes chambres, de manière à garantir les raccordements des parcelles avec potentiel de développement. Ce choix, non prévu en soumission, a conduit à complexifier la fabrication de ces chambres et générer des plus-values.

Il est toutefois important de signaler que la mise en œuvre d'attentes sur les chambres EC améliore significativement la qualité de l'infrastructure réalisée et permet de mieux garantir sa durabilité. Tout raccordement futur carotté sur le collecteur constituerait indéniablement un point faible pour la durabilité de ce-dernier.

Le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 115'000.- net TTC.

Diverses optimisations de projet sur parcelles privées

Le montant prévisible pour ce poste est de :

CHF 29'000.- net TTC.

<u>Hausses de prix</u>	241 000.00
<u>Opposition COOP</u>	270 000.00
<u>Révocation de l'entreprise du lot 2</u>	359 000.00
<u>Changement de normes de construction et exigence SUVA</u>	770 000.00
<u>Variation des quantités de soumission</u>	630 000.00
<u>Terres polluées – traitement en décharge DCMI</u>	1 350 000.00
<u>Changement de matériau des chambres EC</u>	115 000.00
<u>Divers Changements de projet</u>	29 000.00
<u>Tronçon lot 1 non réalisé</u>	-450 000.00
Total plus-values travaux GC	3 314 000.00

Il est à relever les nombreuses revendications de l'entreprise Frütiger concernant les pompages, les régies,... pour un montant de risque de 600'000.- au stade actuel. Le bureau d'ingénieurs les a refusées, mais l'entreprise conteste le tout à ce jour.